



Direction des Routes, des Infrastructures et des Mobilité

Service Gestion du Trafic

Unité Temps Différé

sgt.transports-exceptionnels@alsace.eu

Destinataires :

Transporteurs

DDT

Site : Inforoute Alsace

INFOROUTE - TRANSPORTS EXCEPTIONNELS

Vous trouverez ci-dessous une liste de chantiers impactant la circulation des convois exceptionnels sur le réseau routier de la CeA. Tous les chantiers ne sont pas énoncés.

Cette liste ne dispense pas le transporteur d'effectuer la reconnaissance de l'itinéraire comme le stipule le cadre réglementaire.

Concernant les chantiers cités, l'arrêté de circulation figurera sur le site inforoute de la collectivité après signature.

I) Prescriptions relatives aux modalités de circulation sur le territoire de la CeA

Sur notre site <https://inforoute.alsace.eu> (onglet TE), vous trouverez les modalités de circulation TE sur le réseau routier de la CeA :

Territoire du Bas-Rhin	Territoire du Haut-Rhin
Note et carte applicables au 01/01/2021 Prescriptions de circulation sur la D83	Carte réseau 72, 94 et 120 tonnes Restrictions de hauteur

II) Travaux sur le réseaux de la CeA

Sur notre site <https://inforoute.alsace.eu>, vous trouverez l'inforoute TE précisant l'ensemble des chantiers en cours ou à venir sur les routes départementales des itinéraires TE de cat2 et 3.

D'autres chantiers sont également affichés via des icônes.

Ces informations ne dispensent pas le transporteur de faire la reconnaissance de l'itinéraire.

III) Prescriptions générales de circulation

a) Franchissement des ouvrages d'art :

Afin de ne pas générer des effets dynamiques non souhaités, le convoi évitera toute manœuvre intempestive sur l'ensemble des ouvrages.

b) Reconnaissance de l'itinéraire :

Avant toute circulation de convoi, il est de la responsabilité du transporteur de s'assurer du passage du convoi en tous points du trajet : hauteur, largeur et rayon de giration.

c) Ouverture et fermeture des glissières sur le réseau 2x2 voies :

Le transporteur prendra contact avec les entreprises spécialisées, les sociétés CM2E, SAERT ou SIGNATURE, pour les ouvertures – fermetures de glissières, la mise en œuvre de la signalisation pour ces travaux et pour toutes interventions de dépose ou de mise en place de la signalisation nécessaire dans le cadre de la circulation du convoi. Les frais occasionnés pour la mise en œuvre de ces mesures sont intégralement à la charge du pétitionnaire.

L'entreprise SAERT, CM2E ou SIGNATURE, avant toute intervention sur le domaine public départemental :

- Prendra contact avec le(s) CRA de la CeA concerné(s) pour une demande d'intervention au minimum 10 jours avant le passage du convoi
- Informera le(s) CRA de la CeA concerné(s) du mode d'exploitation et d'intervention des ouvertures et fermetures des glissières ou dépose de signalisations verticales, avec validation.
- Les gestionnaires concernés feront l'objet d'une information du jour d'intervention (avec l'horaire estimé) pour toutes interventions, notamment pour l'ouverture et la fermeture des glissières de sécurités, dépose et repose de signalisation.

d) Accompagnement par les forces de l'ordre :

Pour toute circulation d'un convoi nécessitant un contre-sens sur les RD83, RD483 ou des bretelles des échangeurs sur le territoire de la CeA (Bas-Rhin et Haut-Rhin), la présence des forces de l'ordre est obligatoire aux points singuliers. L'accompagnement des forces de l'ordre, y compris une circulation exclusivement de nuit, est obligatoire sur le réseau autoroutier de gestion CeA dès que le gabarit dépasse 3,20 mètres de large ou 30 mètres de long (sauf prescriptions contraires mentionnées ci-dessous).

e) Signalisation :

Dans le cadre de la circulation d'un convoi nécessitant la dépose et repose de signalisation, celui-ci sera accompagné d'une équipe technique. Toute dépose de signalisation doit impérativement être reposée à l'identique après le passage du convoi.

f) Information – circulation sur le réseau autoroutier et départemental en 2x2 voies de la CeA :

Pour toute circulation d'un transport exceptionnel, de catégorie 2 ou 3, sur le réseau routier en 2x2 voies et autoroutier de la CeA mentionné dans le tableau ci-dessous, il est impératif que le transporteur informe les centres routiers d'Alsace concernés par l'itinéraire, au minimum 15 jours avant toute circulation et disposer d'un retour favorable.

Si le dossier est traité par un mandataire, il portera cette obligation d'information au transporteur.

En l'absence d'information auprès des gestionnaires mentionnés ci-dessous et en cas de blocage ou gêne intempestive de la circulation, la CeA fera appel aux forces de l'ordre pour constatation et application d'une contravention.

Liste des sections en 2x2 voies sur le réseau routier autoroutier et départemental de la CeA :

Réseau routier	Centre routier d'Alsace	Contacts Bas-Rhin	Contacts Haut-Rhin
A35 entre Lauterbourg et l'A4 (EMS)	CAA Soufflenheim	cei.soufflenheim.sa@alsace.eu	
A352 entre Dorlisheim et l'EMS	CAA Ebersheim	cei.ebersheim.sa@alsace.eu	
A35 entre l'EMS et A35/D83 Saint-Hippolyte	CAA Ebersheim	cei.ebersheim.sa@alsace.eu	
D83 entre Saint-Hippolyte et D83/D1083 Kogenheim	CRA Sélestat	cei.selestat@alsace.eu	
D83 entre limite D83/D1083 vers Kogenheim et EMS	CRA Erstein	cei.erstein@alsace.eu	
D1063 contournement d'Haguenau	CRA Haguenau	cei.haguenau@alsace.eu	
D500 entre Dorlisheim et Obernai	CRA Molsheim	cei.molsheim@alsace.eu	
D83, D1b1 ou circulation à contre-sens au niveau de Saint-Hippolyte, sens nord - sud	CRA Lapoutroie, CAA Ebersheim, CAA Sainte-Croix-en-Plaine	cei.ebersheim.sa@alsace.eu	cra.lapoutroie@alsace.eu ; cei.sainte-croix.sa@alsace.eu
A35 entre Houssen et A35/D55 Baldersheim	CAA Sainte-Croix-en-Plaine		cei.sainte-croix.sa@alsace.eu
A35 entre A35/D55 Baldersheim et Saint-Louis	CAA Rixheim		cei.rixheim.sa@alsace.eu
A36 entre D1066/A36 Lutterbach et l'Allemande	CAA Rixheim		cei.rixheim.sa@alsace.eu
D83 entre A35 Saint-Hippolyte et D83/A35 Houssen	CAA Sainte-Croix-en-Plaine		cei.sainte-croix.sa@alsace.eu
D83 entre limite D83/A35 Houssen et A36 Burnhaupt	CAA Soultz		cei.soultz.sa@alsace.eu
D430 entre Guebwiller et Illsach	CAA Soultz		cei.soultz.sa@alsace.eu
D1066 entre Brunstatt-Didenheim et Lutterbach	CAA Rixheim		cei.rixheim.sa@alsace.eu
D1066 entre Lutterbach et Vieux-Thann	CAA Soultz		cei.soultz.sa@alsace.eu

g) Prescriptions de circulation sur le réseau autoroutier de la CeA

Pour les convois ≤ 3.20 mètres de largeur et ≤ 30 mètres de longueur :

- Circulation autorisée de jour comme de nuit
- Hauteur maxi 4.70 mètres

Pour les convois > 3.20 mètres de largeur ou > 30 mètres de longueur :

- Circulation de nuit entre 22h00 et 5h00
- Accompagnement obligatoire par l'EDSR sur le réseau autoroutier
- Hauteur maxi 4.70 mètres

Circulation des TE en cas de basculement de la circulation :

- La circulation des TE de cat 1 est autorisée à franchir le basculement
- La circulation des TE de catégorie 2 et 3 est interdite
- Hauteur maxi 4.70 mètres

IV) Chantiers en cours sur le réseau routier départemental

RD83 Benfeld

Travaux d'aménagement : liaison entre D83 et D829 avec création de 2 giratoires au niveau des raccordements et 1 ouvrage d'art sur la D83

Durée : jusqu'à mi 2027

Jusqu'au 30 octobre 2026, basculement de la circulation

Circulation des TE interdite sur la D83 sauf de catégorie 1 dans le basculement.

La circulation des TE de catégorie 2 et 3 (à vide ou en charge) pourra se faire :

- o Sens sud-nord via la D829 ou la D83, rue Joseph Siat pour rejoindre la D829 et retour sur la D83.
- o Sens nord-sud par la D83, ouverture ITPC par la SAERT, circulation à contre-sens lors du basculement pour rejoindre la D829 et accompagnement des forces de l'ordre pour la gestion du trafic, l'ensemble au frais du transporteur. L'ITPC sur la D83 se situe au PR89+758.

Pour tout renseignement sur les possibilités et les modalités de circulation durant les travaux, prendre contact avec Mr stephane.koch@alsace.eu (tél **0603695908**) et herve.mull@alsace.eu

RD83/RD426 Erstein

Travaux d'aménagement « mode de déplacement doux ».

Durée : jusqu'à octobre 2026

Sur la D83, au niveau de l'ouvrage d'art RD83/RD426 :

Circulation des TE possible sur la D83, passage au niveau de l'OA D83/D426 via les bretelles de sortie et d'accès sens Sud-Nord.

RD105 Saint-Louis

Création et ripage des bretelles aux échangeurs 36 et 37,

mise à 2x2 voies de la RD105 entre le giratoire d'entrée de Saint Louis et le giratoire du Fret de l'Euroairport

Durée : jusqu'au 31 décembre 2026

Mesures d'exploitation :

Neutralisation des voies de circulation ou de bande dérasée de droite ou de gauche, fermetures de bretelle, accès de chantier, limitations de vitesse (voir les arrêtés de circulation sur le site www.inforoute.alsace.eu)

Jusqu'à fin 2026 : dévoiement de la D105 avec mise en service d'un ouvrage d'art provisoire au niveau de l'A35 Saint-Louis : le transporteur doit impérativement faire une reconnaissance de l'itinéraire et faire une vérification géométrique de passage. Les convois à fort gabarit devront modifier leur itinéraire.

D1420 Colroy-la-Roche

Travaux d'aménagement de sécurité.

Période : du 17 août au 25 septembre

Mesures d'exploitation :

Route barrée

D1061 Sarre-Union

Travaux d'aménagement d'un giratoire.

Période : jusqu'au 13 novembre 2026

Mesures d'exploitation :

Route barrée dans le sens nord-sud.

Modalités de circulation des transports exceptionnels durant les travaux :

Autorisée dans les 2 sens de circulation jusqu'à 3.5 mètres de largeur

Au-delà, la circulation ne pourra se faire qu'après information et validation de la commune de Sarre-Union, au minimum 5 jours avant.

Contact Mairie par téléphone : 03 88 01 14 74

Du Lundi au Jeudi: 08:30 à 12:00 - 14:00 à 18:00

Vendredi: 14:00 à 16:00

Contact mairie par mail : mairie@ville-sarre-union.fr

Précision sur la circulation des TE dans le sens Nord-Sud :

Sur la D1061, en cas de circulation dans le sens nord-sud, l'accompagnement par la police municipale de Sarre-Union est obligatoire, au frais du transporteur.

D1066 Urbeis

Travaux d'aménagement de sécurité avec mise en place d'un alternat sur 3 zones de chantier.

Période :

du 31 août au 23 octobre => La circulation des convois > 3.5 mètres de largeur est interdite

V) Chantiers en cours sur le réseau autoroutier

A35 secteur Saint-Louis

- Adaptation temporaire de la chaussée en 2x2 voies

- Fermeture temporaire de la section courante au droit de l'échangeur 37

Durée : jusqu'au 15 mars 2027

Mesures d'exploitation : voir les arrêtés de circulation sur le site www.inforoute.alsace.eu

A35 Neewiller « OA à hauteur de Neewiller Près Lauterbourg »

Remplacement des appareils d'appuis de l'OA, sens Lauterbourg vers Strasbourg

Période : du 31 août au 18 septembre 2026

Mesures d'exploitation :

Basculement de la circulation, neutralisation de voies

VI) Prévisions chantiers sur le réseau départemental

D248 Seltz

Travaux au niveau du passage à niveau SNCF n°67

Période : A compter du Mercredi 16 Septembre 2026 à 18h et jusqu'au Vendredi 18 Septembre 2026 à 15h inclus (3 jours),

Mesures d'exploitation :

Route barrée, déviation pour les transports exceptionnels, dans les deux sens de circulation par les D248, D3, D263, D28, via les communes de MOTHERN, LAUTERBOURG, SCHEIBENHARD, ALTENSTADT, HOHWILLER, KUHLENDORF, RITTERSHOFFEN, HATTEN, SELTZ.

D248 Seltz

Travaux au niveau du passage à niveau SNCF n°67

Période :

A compter du Lundi 28 Septembre 2026 et jusqu'au Dimanche 25 Octobre 2026 inclus :

- sur la D248 du PR 000 + 0759 au PR 001 + 0008, dans les deux sens de circulation, la circulation est interdite à tous les véhicules.

Cette disposition est applicable chaque nuit entre 21h00 et 06h00 (commune de Seltz).

A compter du Lundi 26 Octobre 2026 et jusqu'au Samedi 07 Novembre 2026 inclus :

- sur la D248 du PR 000 + 0759 au PR 001 + 0008, dans les deux sens de circulation, la circulation est interdite à tous les véhicules.

Cette disposition est applicable de jour comme de nuit, avec pour effet le 1er jour à partir de 21h00 (commune de Seltz).

Mesures d'exploitation :

La circulation des transports exceptionnels, dans les deux sens de circulation, pourra se faire par les D248, D3, D263, D28, via les communes de SELTZ, MOTHERN, LAUTERBOURG, WISSEBOURG, SOULTZ-SOUS-FORÊTS, RITTERSHOFFEN, HATTEN.

D415 Neuf-Brisach

Réfection couche de roulement (BB) entre giratoire RD 290 et giratoire RD 468 (

Section concernée entre le giratoire RD415-RD290 et le giratoire RD415-RD468 (EXCLUS pour les 2)

Période : du 15 au 19 septembre 2026

Mesures d'exploitation :

Route barrée entre 20h00 et 6h00

La circulation des transports exceptionnels sur la D415 est interdite du Mardi 15 Septembre à 20h00 et jusqu'au samedi 19 septembre à 6h00.

Cette disposition est valable de nuit entre 20h00 et 6h00.

La circulation des transports exceptionnels pourra se faire de jour entre 6h00 et 20h00, hors aléas technique.

D468 Drusenheim

Messti.

Période : du 26 au 30 septembre et le 3 et 4 octobre 2026

Mesures d'exploitation :

Route barrée, la circulation des TE est interdite.

RD1062 entre RD 28 et giratoire Sandholtz

Travaux d'enrobés.

Période : le 1 et 2 octobre 2026

Mesures d'exploitation :

Route barrée de nuit

D1066 Urbeisntier Lutzelwald »

Travaux de renforcement de la chaussée dans le sens Thann vers Mulhouse.

Période : Du lundi 21 à 00h00 au samedi 26 septembre 2026 à 5h00 (jour et nuit)

Mesures d'exploitation :

Basculement de la circulation, circulation des transports exceptionnels de cat 2 et 3 interdite dans le basculement et du giratoire RD 1066 / RD 483 à l'échangeur RD 1066 / RD 19.

VII) Prévisions chantiers sur le réseau autoroutier

A35

Pose d'un portique et dépose d'une potence et d'un haut mât sens Bâle vers Colmar au PR100+400.

Période : De nuit entre 21h00 et 5h00, du lundi 21 au mercredi 23 septembre 2026

Mesures d'exploitation :

Fermeture de l'autoroute A35 sens Bâle vers Colmar.

A36

Remplacement d'un portique sens Mulhouse vers Allemagne du PR 118+200 au PR 118+600.

Période : De nuit entre 21h00 et 5h00, du mercredi 23 au vendredi 25 septembre 2026

Mesures d'exploitation :

Fermeture de l'autoroute sens Mulhouse vers l'Allemagne, circulation des transports exceptionnels interdite.